

**DEPARTEMENT DU NORD**  
**Commune de SEBOURG**

**DELIBERATION N° 03.01/2023**

-- -- -- -- --

L'an DEUX MILLE VINGT TROIS, le DIX HUIT JANVIER, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de SEBOURG, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie dans la salle du conseil, sous la présidence de M. Bruno CELLIER, Maire de la commune de Sebourg.

Nombre de conseillers en exercice : 18

Date de convocation du Conseil Municipal : 13/01/2023

Étaient présents : Bruno CELLIER - Didier LENNE – Martine BAURIN - Philippe MARCHAL - Frédéric ELU - Pierre PLACE - Dominique BUSSIGNIES - Jean-Marc BERNARD - Claudie DURIEUX - Christiane DENORME - Guillaume CELLIER - Thomas HALLUIN – Brigitte HARLAUX - Florence LIENARD - Mathilde POLACCI - Freddy SZYMCZAK – Isabelle HUBLART-

Absent(e)s et excusé(e)s avec procuration :

François LO PRESTI qui a donné procuration à JM Bernard

Absent(e) :

*Nomination d'un secrétaire de séance : THOMAS HALLUIN*

**OBJET : DM4 AU BP 2022**

Monsieur le Maire explique qu'à la demande du TP, ce sujet a été inscrit à l'Ordre du Jour de ce Conseil. Le TP n'ayant donné aucun élément sur sa demande originelle qui consistait à passer des écritures de régularisation sur le BP 2022, ce, suite à la clôture du CLES et à la parution prochaine du Compte de Gestion 2022, ce sujet est donc éventuellement reporté à une réunion ultérieure.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, devant le Tribunal Administratif de Lille.*

*Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.*

Publié sur le site Internet le 25.01.2023  
Envoyé et reçu au contrôle de légalité le  
24.01.2023 Numéro unique de  
télétransmission ID 059-215905597-  
20230118-240123\_D1139SY-DE

Le Secrétaire,  
Thomas HALLUIN



Le Maire,  
Bruno CELLIER